

Grande Semaine de Fontainebleau 2018
Renseignements au 01.53.59.31.31 (Fax : 01.53.59.31.30)
Réservation de boxes – Règlement intérieur 2018

TARIFS :

* Boxes en Dur : 35 € la nuitée.

Les boxes en dur sont réservés EXCLUSIVEMENT aux mâles.

* Boxes Démontables : 31 € la nuitée.

Pour toute réservation effectuée sur place (dans la mesure des disponibilités) le prix de la nuitée sera majoré de 5 Euros.

PAIEMENT :

Un paiement doit accompagner toute demande de réservation. Les modes de règlement acceptés sont : tous chèques tirés sur des **banques domiciliées en France** ; ou par virement bancaire sur la Sté Générale Agence Paris CROIX ROUGE IBAN FR76 3000 3032 9000 0372 6416 186 - SOGEFRPP. Dans le cas de paiement par virement bancaire, la réservation de box sera enregistrée à la date de réception des fonds sur le compte bancaire de la SHF.

HORAIRES :

Le jeudi 23 août 2018, les boxes seront disponibles à partir de 14h00. Les réservations sont comprises de 19h00 à 18h00 (par exemple : réservation d'un box le 4 = du 4 à 19h au 5 à 18h). Ces horaires seront strictement appliqués. Le Terrain du Grand Parquet sera fermé quotidiennement entre 22h00 et 7h00.

RESERVATIONS :

Les réservations seront acceptées par ordre d'arrivée des courriers et dans la mesure des places disponibles en renvoyant le bon de réservation à la Société Hippique Française accompagné du chèque total. Les télécopies, appels téléphoniques et réservation sur papier libre n'auront pas valeur de réservation.

Les modifications de réservation seront acceptées jusqu'au 20 août 2018 inclus le cachet de la poste faisant foi. A partir du 23 août 2018, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat vétérinaire (le remboursement sera effectué après la manifestation).

PAILLE :

Les boxes sont livrés paillés le premier jour de location. Un approvisionnement payant sera à la disposition des locataires. Les boxes doivent être entretenus par le locataire. Le fumier est ramassé chaque jour, il appartient au locataire du box de le sortir et de le déposer aux endroits prévus à cet effet.

FACTURE :

Une facture pourra être délivrée sur simple demande à l'arrivée, cela en s'adressant au bureau d'accueil des boxes.

PARKING :

Seules les voitures venant rechercher un van tracté pourront pénétrer à l'intérieur de l'enceinte du Grand Parquet. Pour les autres voitures, le parking extérieur sera réservé en priorité aux cavaliers de chevaux engagés dans les épreuves (laissez-passer distribués sur place).

Il est strictement interdit de loger les chevaux dans les camions, les vans ou autres types de véhicules dédiés au transport de chevaux. Cette interdiction vaut dans l'enceinte du Grand Parquet et sur toutes les zones limitrophes à celui-ci.

CAMPING :

Le camping n'est pas autorisé sur l'ensemble du site (enceinte du Grand Parquet, Parking extérieur, Hippodrome de la Salamandre).

ASSURANCE - RESPONSABILITE :

Les cavaliers participant à la Grande Semaine sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci.

Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant.

Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent IMPÉRATIVEMENT prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le Terrain du Grand Parquet et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu que l'association Société Hippique Française, ses commissaires, son personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes démontables, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.

De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.